



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES D'ORAN
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES D'ORAN/PORT
RECETTE DES DOUANES ORAN DEPOT
AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé par la Recette des douanes Oran-dépôt les **23 et 24 avril 2019**, à partir de **neuf heures** à l'enceinte portuaire d'Oran à la vente aux enchères publiques de **50 lots** de marchandises consistant en :

- **Équipements de raffinage des huiles - Électroménagers - Tuiles céramiques- couches bébés - fil barbelés- Équipements d'irrigation et d'aviculture**
- **Meubles-tissus - bicyclettes (enfants)- Déchets de journaux- Semences d'haricots et diverses marchandises.**

CONDITION DE VENTE

Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes, au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant en espèces ou par chèque certifié.

Les frais d'enregistrement ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.

Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication. Les lots adjudgés et payés que le preneur n'aura pas enlevé dans un délai de huit (08) jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et à ses risques et périls.

Les marchandises sont vendues dans l'état ou elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.

Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente pendant les heures de travail.

P/Le receveur des douanes Oran/dépôt.